

C.C.A.S.
de
**Saint Saturnin-lès-
Avignon**

*Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil
d'Administration
Séance du 02 avril 2024*

à 17 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et Représentés
15	10	12

Date de la convocation
27 mars 2024

Date d'affichage
05 avril 2024

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Présents : Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Josiane COSTE, Joëlle SALUZZO, Carole ADAM, Josette BONHOURE, Anita FEBVRE, Simone GAZONNET, Daniel REMOULIF, Marino TINELLI.

Procurations : Mr Marcel THORE a donné procuration à Mr Serge MALEN
Mme Nicole THORE a donné procuration à Mme Chantal BONNEFOUX

Absents(e) : /

Absents excusés(e) : MM Claude ANDRÉ, Tamara GUINTRAND, Jean-Pierre DUCLERCQ

Nature de l'acte : 7.1.1 Budgets et comptes

DELIBERATION N° 2024-04-07

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS EXERCICE 2023

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente

Madame BONNEFOUX soumet au conseil d'administration le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Le Comptable de la Trésorerie d'Avignon municipale a transmis à M. le Président le compte de gestion du C.C.A.S. pour l'exercice 2023.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux figurent sur les deux pages ci-annexées.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 084-268400868-20240405-20240407-DE

Vu le compte de gestion du C.C.A.S. pour l'exercice 2023 présenté par le Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame BONNEFOUX,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de bien vouloir :

APPROUVER le compte de gestion du C.C.A.S. pour l'exercice 2023 établi par le Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
12	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05 avril 2024
de la publication
le 05 avril 2024



C.C.A.S.
de
Saint Saturnin-lès-
Avignon

*Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil
d'Administration
Séance du 02 avril 2024*

à 17 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et Représentés
15	09	10

Date de la convocation
27 mars 2024

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Monsieur Serge MALEN, Maire et Président, a assisté à la présentation mais s'est retiré au moment du vote. Il n'est donc pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Présents : Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Josiane COSTE, Joëlle SALUZZO, Carole ADAM, Josette BONHOURE, Anita FEBVRE, Simone GAZONNET, Daniel REMOULIF, Marino TINELLI.

Date d'affichage
05 avril 2024

Procurations : Mr Marcel THORE a donné procuration à Mr Serge MALEN
Mme Nicole THORE a donné procuration à Mme Chantal BONNEFOUX

Absent : /

Absents excusés : MM Claude ANDRÉ, Tamara GUINTRAND, Jean-Pierre DULCERCQ

Nature de l'acte : 7-1-1 Budgets et Comptes

DELIBERATION N° 2024-04-08

OBJET : *ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS – EXERCICE 2023*

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu la délibération n°2023-03-09 du conseil d'administration en date du 27 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du C.C.A.S. pour l'exercice 2023 présenté par Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale,

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 du C.C.A.S. présenté par Monsieur le Président,

Monsieur le Président soumet au conseil d'administration le rapport suivant :

Le compte administratif du C.C.A.S. de l'exercice 2023 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget du C.C.A.S. de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Chantal BONNEFOUX, élue présidente de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Serge MALEN, Président du C.C.A.S.

Mme Chantal BONNEFOUX, présidente de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés en annexe.

EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	
Fonctionnement sauf 002	70 389,34 €	64 136,40 €	-6 252,94 €
Investissement sauf 001			0,00 €
TOTAL DU BUDGET	70 389,34 €	64 136,40 €	-6 252,94 €
002 Résultat reporté N - 1		8 727,22 €	8 727,22 €
001 Solde d'investissement N - 1		2 900,00 €	2 900,00 €
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	70 389,34 €	72 863,62 €	2 474,28 €
Investissement	0,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE (a)	70 389,34 €	75 763,62 €	5 374,28 €

	RESTES A RÉALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
Fonctionnement			0,00 €
Investissement			0,00 €
TOTAL RAR (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RÉSULTAT CUMULÉ (a) + (b)	70 389,34 €	75 763,62 €	5 374,28 €
--------------------------------------	--------------------	--------------------	-------------------

SOIT UN EXCÉDENT DÉFINITIF DE 5 374,28 €

Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 5 374,28 €.

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme , président(e) de séance,

Monsieur le Président ayant quitté la séance,

Il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de bien vouloir :

APPROUVER le compte administratif du CCAS au titre de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
10	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05 avril 2024
de la publication
le 05 avril 2024

Le Président,

Serge MALE 194450 *

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III
A

Chapitre	Crédits ouverts (RP + DM + RAR M-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations dérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	2 900,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporables (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 900,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 900,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 900,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	2 900,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 084-268400868-20240405-20240408-DE

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
18 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
04 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
04 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement (4)</i>	0,00			
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)</i>	0,00	0,00		0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	0,00	0,00		0,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	2 900,00			
Total des recettes d'investissement cumulées	2 900,00	2 900,00	0,00	0,00

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 084-268400868-20240405-20240408-DE

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

hap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	83 400,00	70 389,34	0,00	0,00	13 010,66	0,00	70 389,34
11	Charges à caractère général (3)	75 000,00	63 420,03	0,00	0,00	11 579,97	0,00	63 420,03
12	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 000,00	260,25	0,00	0,00	739,75		260,25
14	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	7 400,00	6 709,06	0,00	0,00	690,94	0,00	6 709,06
6586	Frais fonctionnement des groupes d'églises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	83 400,00	70 389,34	0,00	0,00	13 010,66	0,00	70 389,34
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	83 400,00	70 389,34	0,00	0,00	13 010,66	0,00	70 389,34
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00			0,00		0,00
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	83 400,00	70 389,34	0,00	0,00	13 010,66	0,00	70 389,34

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 084-268400868-20240405-20240408-DE

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

hap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	74 672,78	64 136,40	0,00	0,00	10 536,38
13	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	Prod. services, domaine, ventes diverses	58 022,78	46 572,00	0,00	0,00	11 450,78
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	16 650,00	16 889,40	0,00	0,00	-239,40
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	675,00	0,00	0,00	-675,00
	Total des recettes de gestion des services	74 672,78	64 136,40	0,00	0,00	10 536,38
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	74 672,78	64 136,40	0,00	0,00	10 536,38
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	8 727,22					
---	-----------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	83 400,00	72 863,62	0,00	0,00	10 536,38
--	------------------	------------------	-------------	-------------	------------------

(1) Recettes justifiées non tirées.
 (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Publiée le 05/04/2024
 ID : 084-268400868-20240405-20240408-DE

C.C.A.S.
de
Saint Saturnin-lès-
Avignon

*Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil
d'Administration
Séance du 02 avril 2024*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et Représentés
15	10	12

à 17 heures 30

Date de la convocation
27 mars 2024

Date d'affichage
05 avril 2024

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Présents : Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Josiane COSTE, Joëlle SALUZZO, Carole ADAM, Josette BONHOURE, Anita FEBVRE, Simone GAZONNET, Daniel REMOULIF, Marino TINELLI.

Procurations : Mr Marcel THORE a donné procuration à Mr Serge MALEN
Mme Nicole THORE a donné procuration à Mme Chantal BONNEFOUX

Absents(e) : /

Absents excusés(e) : MM Claude ANDRÉ, Tamara GUINTRAND, Jean-Pierre DUCLERCQ

Nature de l'acte : 7.1.1 Budgets et comptes

DELIBERATION N° 2024-04-09

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF
2023 : BUDGET DU CCAS.

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente

VU le Code général des collectivités locales,

VU les résultats définitifs du Compte Administratif du C.C.A.S. pour l'exercice 2023 :

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 084-268400868-20240405-20240409-DE

EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	
Fonctionnement sauf 002	70 389,34 €	64 136,40 €	-6 252,94 €
Investissement sauf 001			0,00 €
TOTAL DU BUDGET	70 389,34 €	64 136,40 €	-6 252,94 €
002 Résultat reporté N - 1		8 727,22 €	8 727,22 €
001 Solde d'investissement N - 1		2 900,00 €	2 900,00 €
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	70 389,34 €	72 863,62 €	2 474,28 €
Investissement	0,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE (a)	70 389,34 €	75 763,62 €	5 374,28 €

	RESTES A RÉALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RAR (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RÉSULTAT CUMULÉ (a) + (b)	70 389,34 €	75 763,62 €	5 374,28 €
--------------------------------------	--------------------	--------------------	-------------------

SOIT UN EXCÉDENT DÉFINITIF DE 5 374,28 €

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de bien vouloir :

PROCÉDER à la reprise définitive des résultats du compte administratif 2023.

Section	Compte	Montant
Investissement	001 excédent antérieur reporté	2 900,00 €

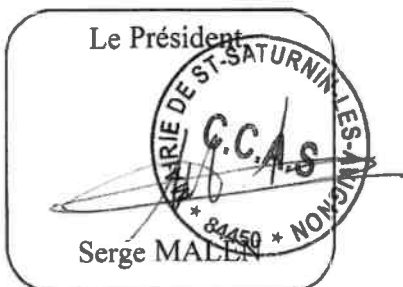
DÉCIDER d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023, dans le cadre du Budget primitif 2024, comme suit :

Section	Compte	Montant
Fonctionnement	002 excédent antérieur reporté	2 474,28 €

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
12	/	/

Certifié exécutoire compte
 tenu de la transmission
 en préfecture
 le 05 avril 2024
 de la publication
 le 05 avril 2024



C.C.A.S.
de
Saint Saturnin-lès-
Avignon

*Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil
d'Administration
Séance du 02 avril 2024*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et Représentés
15	10	12

à 17 heures 30

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Date de la convocation
27 mars 2024

Présents : Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Josiane COSTE, Joëlle SALUZZO, Carole ADAM, Josette BONHOURE, Anita FEBVRE, Simone GAZONNET, Daniel REMOULIF, Marino TINELLI.

Date d'affichage
05 avril 2024

Procurations : Mr Marcel THORE a donné procuration à Mr Serge MALEN
Mme Nicole THORE a donné procuration à Mme Chantal BONNEFOUX

Absents(e) : /

Absents excusés(e) : MM Claude ANDRÉ, Tamara GUINTRAND, Jean-Pierre DUCLERCQ

Nature de l'acte : 7.1.1 Budgets et comptes

DELIBERATION N° 2024-04-10

OBJET : REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT EN RECETTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente.

En application des dispositions des articles L. 2311-6 et D. 2311-14 du C.G.C.T, les communes et leurs établissements publics administratifs, au nombre desquels figurent les CCAS, peuvent, sur délibération motivée de l'assemblée délibérante, reprendre leur excédent d'investissement en section de fonctionnement dans trois cas précis.

La troisième dérogation autorise cette reprise pour la part de l'excédent d'investissement née d'une dotation complémentaire en réserves (au compte 1068), prévue à l'article R.2311-12 alinéa 2, et constatée au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs.

Or, il a été constaté sur plusieurs exercices successifs et notamment sur les exercices 2022 et 2023 un excédent d'investissement d'un montant de 2 900,00 €.

CONSIDERANT que cet excédent d'investissement ne sera pas utilisé pour financer une dépense de la section d'investissement,

CONSIDERANT l'intérêt de reprendre cet excédent d'investissement pour équilibrer la section de fonctionnement du budget primitif 2024,

Il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de bien vouloir :

REPRENDRE en section de fonctionnement le montant de l'excédent d'investissement reporté pour un montant de 2 900,00 €.

PRECISER que les écritures d'ordre budgétaires correspondantes sont les suivantes : titre de recette au compte 777 (Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat) et mandat au compte 1068.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
12	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05 avril 2024
de la publication
le 05 avril 2024

Le Président

Serge MALEN

Commune de Saint-Saturnin-Lès-Arnac
C.C.A.S.
84450

C.C.A.S.
de
Saint Saturnin-lès-
Avignon

*Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil
d'Administration
Séance du 02 avril 2024*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et Représentés
15	10	12

à 17 heures 30

Date de la convocation
27 mars 2024

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Présents : Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Josiane COSTE, Joëlle SALUZZO, Carole ADAM, Josette BONHOURE, Anita FEBVRE, Simone GAZONNET, Daniel REMOULIF, Marino TINELLI.

Date d'affichage
05 avril 2024

Procurations : Mr Marcel THORE a donné procuration à Mr Serge MALEN
Mme Nicole THORE a donné procuration à Mme Chantal BONNEFOUX

Absents(e) : /

Absents excusés(e) : MM Claude ANDRÉ, Tamara GUINTRAND, Jean-Pierre DUCLERCQ

Nature de l'acte : 7.1.1 Budgets et comptes

DELIBERATION N° 2024-04-11

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS : EXERCICE 2024

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente

Mme BONNEFOUX soumet au conseil d'administration le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Lors de sa séance du 20 février 2024, notre conseil d'administration a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2024, en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Je vous invite à adopter le budget primitif 2024 du C.C.A.S.

Je vous résume ainsi les principales orientations de ce budget.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre dans la présentation par chapitre ci-annexée.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de bien vouloir :

ADOPTER le budget primitif 2024 du C.C.A.S., par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
12	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05 avril 2024
de la publication
le 05 avril 2024



III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
									TOTAL
018 RSA	2 900,00	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement	2 900,00	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles	2 900,00	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00	
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00	
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées									2 900,00

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 084-268400868-20240405-20240411-DE

(1) Voir état-I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations plurimodales mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

III
A

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 084-268400868-20240405-20240411-DE

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					2 900,00
Affectation au compte 1068 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					2 900,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 084-268400868-20240405-20240411-DE

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + III
	TOTAL	83 400,00	0,00	0,00	72 400,00	72 400,00	0,00	72 400,00	72 400,00
111	Charges à caractère général (3)	75 000,00	0,00	0,00	64 600,00	64 600,00	0,00	64 600,00	64 600,00
112	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 000,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	7 400,00	0,00		7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00	7 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	83 400,00	0,00	0,00	72 400,00	72 400,00	0,00	72 400,00	72 400,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	83 400,00	0,00	0,00	72 400,00	72 400,00	0,00	72 400,00	72 400,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								72 400,00

(1) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 084-268400868-20240405-20240411-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

		RECETTES				III
		B				III
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	74 672,78	0,00	69 925,72	69 925,72	69 925,72
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Prod. services, domaine, ventes diverses	58 022,78	0,00	49 905,72	49 905,72	49 905,72
03	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	16 650,00	0,00	16 650,00	16 650,00	16 650,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	470,00	470,00	470,00
	Total des recettes de gestion des services	74 672,78	0,00	67 025,72	67 025,72	67 025,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	74 672,78	0,00	67 025,72	67 025,72	67 025,72
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00	2 900,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00	2 900,00
	R002 Résultat rapporté ou anticipé (7)					2 474,28
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					72 400,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

C.C.A.S.
de
Saint Saturnin-lès-
Avignon

*Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil
d'Administration
Séance du 02 avril 2024*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et Représentés
15	10	12

à 17 heures 30

Date de la convocation
27 mars 2024

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Présents : Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Josiane COSTE, Joëlle SALUZZO, Carole ADAM, Josette BONHOURE, Anita FEBVRE, Simone GAZONNET, Daniel REMOULIF, Marino TINELLI.

Date d'affichage
05 avril 2024

Procurations : Mr Marcel THORE a donné procuration à Mr Serge MALEN
Mme Nicole THORE a donné procuration à Mme Chantal BONNEFOUX

Absents(e) : /

Absents excusés(e) : MM Claude ANDRÉ, Tamara GUINTRAND, Jean-Pierre DUCLERCQ

Nature de l'acte : 8.2.3

DELIBERATION N° 2024-04-12

OBJET : *TARIFS DES REPAS DANSANTS ORGANISES PAR LE CCAS*

Rapporteur : Madame Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente

VU la décision n°2009-01-05 du 9 janvier 2009 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux animations proposées par le Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération n°2011-11-01 du 8 novembre 2011 du Conseil d'Administration fixant les montants des droits d'entrée pour le « repas des Anciens » organisé par le CCAS.

VU la délibération n°2016-07-20 du 6 juillet 2016 du Conseil d'Administration fixant les montants des droits d'entrée pour le thé dansant organisé par le CCAS.

VU la délibération n°2022-11-30 du 23 novembre 2022 du Conseil d'Administration fixant les montants des droits d'entrée pour les repas dansants organisés par le CCAS.

CONSIDERANT l'intérêt d'actualiser les tarifs pour les repas avec animations organisés par le CCAS, les autres tarifs restant inchangés,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de bien vouloir :

FIXER les montants des droits d'entrée à 25 € (vingt-cinq euros) pour les repas dansants organisés par le C.C.A.S. (tickets de couleur orange).

PRECISER que ces tarifs s'appliqueront à partir du 10 avril 2024.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
12	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05 avril 2024
de la publication
le 05 avril 2024



C.C.A.S.
de
Saint Saturnin-lès-
Avignon

*Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil
d'Administration
Séance du 02 avril 2024*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et Représentés
15	10	12

à 17 heures 30

Date de la convocation
27 mars 2024

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Présents : Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Josiane COSTE, Joëlle SALUZZO, Carole ADAM, Josette BONHOURE, Anita FEBVRE, Simone GAZONNET, Daniel REMOULIF, Marino TINELLI.

Date d'affichage
05 avril 2024

Procurations : Mr Marcel THORE a donné procuration à Mr Serge MALEN
Mme Nicole THORE a donné procuration à Mme Chantal BONNEFOUX

Absents(e) : /

Absents excusés(e) : MM Claude ANDRÉ, Tamara GUINTRAND, Jean-Pierre DUCLERCQ

Nature de l'acte : 8.2.3

DELIBERATION N° 2024-04-13

OBJET : PROGRAMME « SENIORS EN VACANCES », CONVENTION A PASSER AVEC L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES

Rapporteur : Madame Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente.

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) est un établissement public dont la mission est de favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs.

Les vacances étant un véritable outil d'insertion et de solidarité, l'ANCV propose et met en œuvre des programmes d'aides au départ en vacances en direction des seniors, des jeunes adultes, des familles et des personnes en situation de handicap.

Soutenu par le Secrétariat d'Etat chargé du Tourisme, le programme « Seniors en Vacances » destiné aux retraités, propose des séjours « tout compris » en France et, pour les plus modestes d'entre eux, une aide financière de l'ANCV.

VU les conditions pour les porteurs de projet permettant de mettre en œuvre le programme « Seniors en vacances 2024 »,

Les types de séjours proposés :

- Séjours de 8 jours / 7 nuits au prix maximum de 461 € TTC par personne tout compris hors transport, ou 259 € avec 202 € d'aide de l'ANCV.
- Séjours de 5 jours / 4 nuits au prix maximum de 385 € TTC par personne tout compris hors transport, ou 217 € avec 168 € d'aide de l'ANCV.

Le rôle de l'ANCV :

- Constituer l'offre de séjours,
- Financer une partie du coût des séjours pour les bénéficiaires éligibles à l'aide.

Le rôle du porteur de projet (le C.C.A.S.) :

- Constituer et accompagner les groupes, vérifier l'éligibilité des candidats et collecter les pièces justificatives, centraliser les paiements et déclarer les bénéficiaires de l'aide ANCV,
- Réserver le séjour auprès du prestataire touristique.

Les critères d'éligibilité au programme sont présentés dans les conditions ci-annexées.

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en place ce dispositif pour aider les personnes âgées à partir en vacances, améliorer leur quotidien, leur permettre de découvrir d'autres lieux, d'autres personnes, pour partager des moments conviviaux en groupe,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de bien vouloir :

APPROUVER les conditions 2024 du programme « Seniors en vacances » pour les porteurs de projet.

AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
12	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05 avril 2024
de la publication
le 05 avril 2024



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Monsieur Serge MALEN
Président

126 BD DE LA LIBERATION
84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Sarcelles, le 20 mars 2024

Envoi en lettre recommandée avec accusé de réception

Affaire suivie par : DPS/SGPAS

Identifiant partenaire / N° ANCV : ANCV929 & SIRET 268400868 - 00017
(à rappeler sur toutes vos correspondances)

Objet : Notification de décision d'accès au programme Seniors en Vacances 2024

Monsieur,

En réponse à la demande N° 00004978 formulée sur la plateforme Espace Action Sociale Conventionnement, j'ai le plaisir de vous annoncer que, par décision n° FD-SEV 2024-00004978 du 18 mars 2024 l'ANCV a accepté d'accorder à votre structure l'accès au Programme Seniors en Vacances pour 2024, ainsi qu'un crédit d'aide au titre de ce programme d'un montant de 14 800,00 €.

Vous trouverez, jointes à la présente, les conditions du Programme Seniors en Vacances pour les porteurs de projet, que vous êtes tenu de respecter pour toutes les actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme.

Nous vous recommandons d'en prendre connaissance avec attention.

Vos droits seront prochainement ouverts sur l'extranet <https://seniors.ancv.com> et le montant d'aide susvisé crédité : vous pouvez d'ores et déjà réserver des séjours auprès des professionnels du tourisme et des loisirs sélectionnés dans le cadre du programme au moyen de votre N° ANCV.

Me réjouissant vivement de notre partenariat sur le champ des politiques de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées 2024, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général et par délégation
Nicolas RANDY, Directeur des Politiques Sociales par intérim

